

Direction Régionale et Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt

**Arrêté portant composition de la Section spécialisée installation
de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture du Nord**

**Le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU l'article R.313-6 du Code Rural

VU la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 modifiée d'orientation agricole et notamment l'article 2 ;

VU la loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 modifiée habilitant le gouvernement à simplifier le droit ;

VU l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;

VU le décret n° 90-187 du 28 février 1990 modifié relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment l'article 17 ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 juin 2007 définissant les organisations syndicales habilitées à siéger au sein des commissions ou organismes départementaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 août 2006 portant nomination des membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture ;

VU le règlement intérieur de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture et de ses sections spécialisées adopté le 13 septembre 2007 ;

VU la délégation de signature accordée au Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt par M. le Préfet du Nord par arrêté du 18 décembre 2007 ;

VU l'avis de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture du 24 janvier 2008 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental délégué de l'agriculture et de la forêt du Nord ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres de la section spécialisée « installation » de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture :

a) Es qualité

- le Président du Conseil Général ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant,
- le Trésorier-Payeur Général ou son représentant,

b) Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture ou son représentant :

M. Christophe HONORE

c) Représentants des organisations syndicales agricoles à vocation générale

M. Philippe CARTIEAUX
M. Jacques WYCKAERT
M. Etienne BAJEUX
M. Charles MAHELLE
M. Guillaume LUTTUN
M. Antoine JEAN
M. Bernard COQUELLE
M. Denis TOP

ou leurs suppléants respectifs.

d) Autres membres

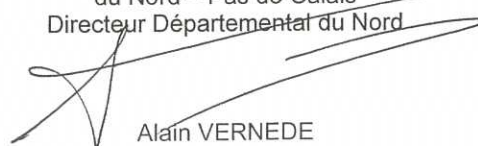
Mme Marie-Madeleine VION – représentant du financement de l'agriculture
M. Christophe CHEVAILLIER – personne qualifiée
M. Jacques CHOMBART – personne à titre consultatif ou son suppléant M. Jacques VANBREMEERSCH
M. Patrick LEVECQUE – personne à titre consultatif

Article 2 : L'arrêté nominatif des membres de la section spécialisée installation du 20 décembre 2007 et l'arrêté modificatif du 9 janvier 2008 sont abrogés

Article 3 : Monsieur le Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Directeur départemental du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à LILLE, le 25 janvier 2008

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt
du Nord – Pas de Calais
Directeur Départemental du Nord



Alain VERNEDE